



CAMP DE VACANCES ET RÉPITS

GUIDE DU PARENT

Édition 2026

ADRESSE DU CAMP : 2464, boul. Perrot
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, (Québec) J7W 2Y9

TÉLÉPHONE : **Tout au long de l'année**
514 453-7600 poste 234
Période estivale (du 28 juin au 14 août)
514 453-7600 poste 234 (de 8h à 17h)
514 453-7600 poste 227 (de 17h à 20h) laissez message

ADRESSE COURRIEL : inscriptions@mon-camp.ca **SITE:** www.mon-camp.ca

Procédures d'enregistrement à l'arrivée

Lors de votre arrivée, soit au Centre ou au lieu de rencontre à Montréal, présentez-vous aux responsables pour signaler votre arrivée et pour procéder, s'il y a lieu, à l'enregistrement des médicaments et des bagages.

Septembre à juin (répits): l'accueil s'effectue dans la cafétéria

Été (camp de vacances): l'accueil s'effectue à l'extérieur du bâtiment principal « La ruche ».

Pour des raisons de sécurité, lorsque vous venez chercher votre campeur, nous vous demandons d'ajouter un **mot de passe à son dossier**. C'est plus rapide car vous n'avez qu'à donner le mot de passe au moniteur au départ. Un mot simple, facile à retenir pour vous uniquement.

Sinon, veuillez avoir en tout temps une carte d'identité afin que la personne responsable puisse vous identifier rapidement. De plus, une signature sera demandée.

Présence-absence

Nous communiquerons avec vous environ quelques semaines avant le répit/camp pour confirmer la présence du campeur. Si vous décidez d'annuler la réservation, vous devez le faire au moins 7 jours avant le répit, **30 jours dans le cas du camp de vacances**. Après cette période vous ne serez pas remboursé.

Transport

Le transport, aller-retour entre Montréal et le Centre, est disponible à tous les séjours.

Afin de s'assurer du bon déroulement du transport, **un moniteur est présent dans l'autobus**.

L'autobus du Centre et/ou la compagnie de transport veille à respecter le plus fidèlement possible l'horaire de cueillette et de retour prévu. Par contre, le camp et la compagnie de transport ne peuvent être tenus responsables des événements fortuits qui pourraient arriver en cours de trajet comme la circulation lourde, des travaux de construction ou autres entraves.

À Montréal : Le lieu de rassemblement est le Maison des Sourds de Montréal (MDSM), situé au 8141, rue de Bordeaux, Montréal (Qc) H2N 2N5. **Coût: 23\$ une direction, 46\$ aller-retour**

Au Centre Notre-Dame-de-Fatima :

Situé au 2464, boul. Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, (Qc) J7W 2Y9

Il est important de toujours vous présenter au minimum **15 minutes avant l'heure prévue**.

Pour les heures du transport, voir le calendrier des camps. *Pour certains répits ou camps, les heures peuvent varier, les heures sont indiquées lors de notre confirmation par poste ou courriel.*

Noter qu'un frais de 10.00\$ pour chaque 15 minutes de retard sera facturé au retour s'il y a lieu.



2464, boul. Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec J7W 2Y9 - info@mon-camp.ca 514.453.7600

mon-camp.ca

Médicaments

Fiche d'administration des médicaments - OBLIGATOIRE

Nouvelles mesures en place - Médicaments pendant les heures du camp/répit.

Si votre enfant/adulte à charge prend médicaments pendant les heures du camp de vacances et/ou répit, afin de répondre aux nouvelles exigences de la **Règle de soins nationale dans les organismes communautaires et centres de répit** veuillez lire ce qui suit:

Documents nécessaires (selon ce qui s'applique à votre enfant/adulte à charge)

- Contacter votre **pharmacie** afin d'obtenir la feuille d'administration des médicaments (FADM);
- Fournir la FADM au camp à votre arrivée ;
- Fournir une nouvelle FADM, lors de tout changement dans la médication;

Médications (selon ce qui s'applique à votre enfant/adulte à charge)

- Fournir la médication sous forme de Dispill si possible;
- Fournir la médication nécessaire pour tout le séjour. Il est impératif de **remettre les médicaments en mains propres** au personnel et de ne pas les laisser dans les bagages;
- S'assurer que chaque médicament (Dispill ou hors Dispill) a une étiquette de la pharmacie permettant d'identifier l'enfant/adulte, le médicament, la dose, la voie, le moment d'administration et la date d'expiration;
- S'assurer que sur les étiquettes de la pharmacie on mentionne des instructions claires pour l'utilisation du médicament;
- Si le campeur doit porter un implant cochléaire ou des prothèses auditives pendant son séjour, prévoir des piles de rechange et fournir les numéros des appareils;
- Le coordonnateur a la charge de la sécurité des campeurs. L'administration des médicaments est contrôlée avec rigueur et l'hygiène des campeurs est une priorité.

Il est de votre responsabilité de nous aviser de tout changement concernant l'état de santé du campeur. Particulièrement important dans le cas d'allergies ou de maladies contagieuses.

Trousseau de bagages

Vous trouverez ci-joint une liste de vêtements suggérés pour la durée du séjour du campeur. Veuillez s.v.p. respecter les quantités suggérées et vous assurer que le campeur soit équipé de tous les effets nécessaires (vêtements, articles de soins personnels et médicaments) pour toute la durée de son séjour sans quoi nous devons vous facturer pour tout achat d'articles manquants et jugés nécessaires pour le bien-être du campeur. De plus, n'oubliez pas qu'il y a des risques (bris, perte, oublis) d'apporter des objets de valeur au camp, tel que cellulaire, Ipad, bijoux, etc. Il est important d'ajuster la liste de vêtements selon les conditions météo et la saison. **Il est obligatoire d'identifier les vêtements et effets personnels du campeur.**



GUIDE DU PARENT

Literie

La literie n'est pas fournie, à l'exception de l'oreiller et de la taie d'oreiller, veuillez prévoir un **sac de couchage ou couvertures**. Si le campeur est incontinent, il serait préférable de lui fournir deux (2) draps et deux (2) couvertures et des couches jetables si nécessaire.

Examen médical

L'examen médical n'est pas obligatoire. Cependant, si vous avez des doutes concernant l'état de santé du campeur, nous vous suggérons fortement de lui faire passer un examen chez le médecin avant son départ pour le camp. Le campeur doit être en bonne santé pour participer aux activités proposées par le camp.

Si la santé du campeur change entre le moment où vous remplissez la « **Fiche santé** » et son admission au camp, veuillez en aviser la direction du camp. Veuillez aviser la direction du Centre. **Il n'est pas nécessaire d'apporter la carte d'assurance maladie du campeur.**

Personne désignée en cas d'urgence

Vous devez absolument avoir au dossier du campeur (enfant ou adulte) une personne désignée en cas d'urgence.

- Il est obligatoire **d'identifier une « personne désignée »** avec qui la direction pourra communiquer en cas d'urgence ou pour consultation. Nous devons avoir au moins un numéro de cellulaire et idéalement un 2^e numéro.
- Cette personne doit **être joignable en tout temps (24h / 7 jours)** et prête à intervenir si une situation d'urgence l'exige (maladie, déplacement en clinique ou hôpital, retrait du camp ou tout autre incident).
- Cette personne doit **être disponible pour assurer le transport rapidement** en cas de départ prématuré ou pouvoir se déplacer pour se rendre dans un milieu médical si nécessaire.
- Si ces informations ne sont pas déjà dans le dossier du campeur actuellement, veuillez-nous en aviser par courriel **avant l'arrivée du campeur pour son camp cet été.**

Nous comprenons que plusieurs d'entre vous profitez de cette semaine de camp pour prendre des vacances et effectuer des déplacements à l'extérieur. Par contre, il est de votre responsabilité en tant que parent, tuteur ou ressource de voir à ce que quelqu'un d'autre soit la « personne désignée » en votre absence.

Bien que nous ayons un milieu très sécuritaire en camp et que les campeurs soient entre bonnes mains, un incident, un accident, une désorganisation ou un phénomène naturel est vite arrivé et nous voulons pouvoir agir rapidement pour le bien de nos campeurs.

Le matériel électronique

L'usage de matériel électronique, tel que cellulaires, tablettes, consoles de jeux n'est pas interdit au Centre mais est encadré, afin d'éviter plusieurs situations conflictuelles et surtout



GUIDE DU PARENT

pouvoir assurer la sécurité des campeurs. Le Centre se réserve le droit de retirer l'autorisation d'utiliser et/ou d'apporter du matériel électronique si les règles du Centre à cet effet ne sont pas respectées. L'utilisation de ces appareils est encadrée par les moniteurs du Centre.

- Le matériel électronique doit rester dans les chalets en tout temps.
- Idéalement, retirer les cartes Sim des appareils pour éviter des appels inappropriés.
- Le prêt, entre campeurs, de matériel électronique est interdit.
- Entre 21h et 7h, le matériel électronique est rangé et non accessible au campeur.
- Si vous désirez avoir des nouvelles de votre enfant/personne à charge, vous pouvez communiquer avec nous et nous vous donnerons des nouvelles. Si un campeur veut communiquer sa famille/ressource ce sera possible via les téléphones accessibles au Centre.

Le site et les installations

Situé à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, sur les rives du Lac St-Louis, le site offre tous les atouts d'un centre de vacances. Sur un immense terrain de 35 acres, les campeurs profitent de 1 km de terrain privé comprenant un lac et une forêt. Tous nos bâtiments sont munis d'un système d'alarme et sont adaptés aux besoins des personnes sourdes et à mobilité restreinte. Cependant, aucun fauteuil roulant ne sera accepté puisque nous ne sommes pas adaptés.

Le personnel et l'encadrement

Plusieurs personnes unissent leurs efforts pour assurer la sécurité, le bien-être et le confort de nos campeurs. Fort d'une formation de 60 heures, le personnel est dynamique, compétent, responsable et adéquatement formé. Le personnel assure un suivi quotidien au niveau des soins de santé, de l'hygiène des campeurs ainsi que de l'administration des médicaments. Directeurs et coordonnateurs forment l'équipe de direction qui veille au bon déroulement des camps.

Un site et des installations uniques, offrant une grande variété d'activités :

En tout temps :

Arts plastiques
Local et sentier écologique
Scène et chapiteau
Locaux polyvalents
Cafétéria

Printemps-été-automne :

Piscine
Piste d'hébertisme en forêt
Paroi d'escalade, Tir à l'arc
Canot, kayak et rabaska
Terrain de soccer, Aire de feu

Hiver :

Glissade sur tubes
Piste de ski de fond
Piste de raquettes
Patinoire couverte

Horaire type (variable)

7 h 30 - 7 h 55	Le réveil	14 h 10 - 15 h 10	Activités structurées
8 h 00 - 8 h 55	Déjeuner	15 h 10 - 15 h 20	Collation
9 h 00 - 9 h 10	Rassemblement	15 h 30 - 16 h 20	Activités structurées
9 h 20 - 10 h 20	Activités structurées	16 h 30 - 17 h 20	Piscine
10 h 30 - 11 h 20	Activités structurées	17 h 30 - 18 h 30	Souper
11 h 25 - 12 h 15	Piscine	18 h 50 - 19 h 50	Activités structurées
12 h 30 - 13 h 05	Dîner	20 h 30	Collation et dodo
13 h 05 - 13 h 50	Relaxation		



GUIDE DU PARENT

L'hébergement

Les campeurs sont logés dans des chambres de 4 personnes ou moins. Ils ont accès à des salles de bain complètes et des salons de détente. L'hébergement est non-mixte dans les chambres, mais les chalets peuvent être mixtes. Une surveillance de nuit est assurée par 2 moniteurs.

Le service alimentaire

Les menus sont préparés avec soin et tiennent compte des particularités alimentaires des campeurs. Ils sont sains et équilibrés. Une journée normale comprend 3 repas et 2 collations. Les menus sont approuvés par un nutritionniste. Les campeurs ont accès à plusieurs points d'eau, ceux-ci sont fournis par l'aqueduc de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

La communication

Surdit 

Une attention particuli re est port e aux modes de communication de chaque campeur. Ainsi, notre personnel poss de les habilit s pour communiquer en mode gestuel, oraliste et autres.

Dysphasie

Nous comprenons les besoins en communication des campeurs dysphasiques et c'est pourquoi nous formons sp cifiquement notre personnel   la communication avec les personnes dysphasiques, nous utilisons des pictogrammes (au besoin) et nous nous assurons de respecter nos horaires   la lettre.

